



BULLETIN DE READHESION 2010

Prénom, Nom du Père :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Prénom, Nom de la Mère :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :liste rouge

OUI

NON

E-mail :

.....

.....

Caisse allocataire : CAF MSA

Autre.....

Prénom Nom Sexe Date de Naissance (de tous les enfants vivant au foyer)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type de multiples :

Jumeaux

Triplés

Plus :

.....

Acceptez-vous de paraître dans l'annuaire de l'association locale

OUI

NON

(Annuaire uniquement réservé aux membres)

Seriez-vous prêt à rejoindre le conseil d'administration de l'association

et/ou à avoir une part active au sein de notre association ?

OUI

NON

Pour quelles activités ?.....

.....

Acceptez-vous que l'on publie toutes photos (de vous et de votre famille) prises lors de nos manifestations ou en notre possession

OUI

NON

Qu'attendez vous de votre association ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



BULLETIN DE READHESION 2010

La famille adhère à JUMEAUX et PLUS, l'association des Côtes d'Armor pour l'année 2010

Elle règle son adhésion :

- 26 € par foyer où les multiples sont nés après le 31/12/2006
- 15 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2006
- 10 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2003

Uniquement par chèque, à l'ordre de "Jumeaux et plus, l'association des Côtes d'Armor"

Elle doit fournir une copie du livret de famille ou des extraits de naissance dès son adhésion et par la suite à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (en gras dans le questionnaire) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association "Jumeaux et Plus" à la Fédération "Jumeaux et Plus" à l'Union Départementale des Associations Familiales à l'Union Nationale des Associations Familiales

L'adhésion à l'association "Jumeaux et Plus" comprend l'abonnement à Multipl'infos, bulletin de la Fédération "Jumeaux et Plus" expédié en publipostage.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de : "Jumeaux et Plus, l'Association des Côtes d'Armor" 40, rue de la Ville Goualt - 22590 Pordic

Fait à le

Signature
à

Bulletin à retourner
Véronique URIAC
2 rue du Gymnase
22190 PLERIN

Prénom, Nom du Père :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Prénom, Nom de la Mère :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Téléphone :liste rouge

NON

OUI

E-mail :

Caisse allocataire : **CAF MSA**

Autre.....

Prénom Nom Sexe Date de Naissance (de tous les enfants vivant au foyer)

Type de multiples : Jumeaux Triplés Plus :

Acceptez-vous de paraître dans l'annuaire de l'association locale

NON

OUI

(Annuaire uniquement réservé aux membres)



BULLETIN DE READHESION 2010

Seriez-vous prêt à rejoindre le conseil d'administration de l'association

et/ou à avoir une part active au sein de notre association ?
NON

OUI

Pour quelles activités ?.....
.....

Acceptez-vous que l'on publie toutes photos (de vous et de votre famille) prises lors
de nos manifestations ou en notre possession
NON OUI

Qu'attendez vous de votre association ? :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La famille adhère à JUMEAUX et PLUS, l'association des Côtes d'Armor pour
l'année 2010

Elle règle son adhésion :

- 26 € par foyer où les multiples sont nés après le 31/12/2006
- 15 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2006
- 10 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2003

Uniquement par chèque, à l'ordre de "Jumeaux et plus, l'association des Côtes d'Armor"

Elle doit fournir une copie du livret de famille ou des extraits de naissance dès son adhésion et par la suite à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (en gras dans le questionnaire) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT
à la gestion courante de votre association "Jumeaux et Plus"
à la Fédération "Jumeaux et Plus"
à l'Union Départementale des Associations Familiales
à l'Union Nationale des Associations Familiales

L'adhésion à l'association "Jumeaux et Plus" comprend l'abonnement à Multipl'infos, bulletin de la Fédération "Jumeaux et Plus" expédié en publipostage.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de :
" Jumeaux et Plus, l'Association des Côtes d'Armor " 40, rue de la Ville Goualt - 22590 Pordic

Fait à le

Signature

à

Bulletin à retourner
Véronique URIAC
2 rue du Gymnase
22190 PLERIN



BULLETIN DE READHESION 2010

Prénom, Nom du Père :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Prénom, Nom de la Mère :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :liste rouge

OUI

NON

E-mail :

.....

.....

Caisse allocataire : CAF MSA

Autre.....

Prénom Nom Sexe Date de Naissance (de tous les enfants vivant au foyer)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type de multiples :

Jumeaux

Triplés

Plus :

.....

Acceptez-vous de paraître dans l'annuaire de l'association locale

OUI

NON

(Annuaire uniquement réservé aux membres)

Seriez-vous prêt à rejoindre le conseil d'administration de l'association

et/ou à avoir une part active au sein de notre association ?

OUI

NON

Pour quelles activités ?.....

.....

Acceptez-vous que l'on publie toutes photos (de vous et de votre famille) prises lors de nos manifestations ou en notre possession

OUI

NON

Qu'attendez vous de votre association ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



BULLETIN DE READHESION 2010

La famille adhère à JUMEAUX et PLUS, l'association des Côtes d'Armor pour l'année 2010

Elle règle son adhésion :

- 26 € par foyer où les multiples sont nés après le 31/12/2006
- 15 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2006
- 10 € par foyer où les multiples sont nés avant le 31/12/2003

Uniquement par chèque, à l'ordre de "Jumeaux et plus, l'association des Côtes d'Armor"

Elle doit fournir une copie du livret de famille ou des extraits de naissance dès son adhésion et par la suite à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (en gras dans le questionnaire) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association "Jumeaux et Plus" à la Fédération "Jumeaux et Plus" à l'Union Départementale des Associations Familiales à l'Union Nationale des Associations Familiales

L'adhésion à l'association "Jumeaux et Plus" comprend l'abonnement à Multipl'infos, bulletin de la Fédération "Jumeaux et Plus" expédié en publipostage.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de : "Jumeaux et Plus, l'Association des Côtes d'Armor" 40, rue de la Ville Goualt - 22590 Pordic

Fait à le

Signature

à

Bulletin à retourner
Véronique URIAC
2 rue du Gymnase
22190 PLERIN

Prénom, Nom du Père :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Prénom, Nom de la Mère :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :liste rouge

NON

OUI

E-mail :

.....

Caisse allocataire : **CAF MSA**

Autre.....

Prénom Nom Sexe Date de Naissance (de tous les enfants vivant au foyer)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type de multiples : **Jumeaux Triplés Plus :**

.....

Acceptez-vous de paraître dans l'annuaire de l'association locale

NON

OUI

(Annuaire uniquement réservé aux membres)



BULLETIN DE READHESION 2010

Seriez-vous prêt à rejoindre le conseil d'administration de l'association

et/ou à avoir une part active au sein de notre association ?
NON

OUI

Pour quelles activités ?.....
.....

Acceptez-vous que l'on publie toutes photos (de vous et de votre famille) prises lors
de nos manifestations ou en notre possession
NON OUI

Qu'attendez vous de votre association ? :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La famille adhère à JUMEAUX et PLUS, l'association des Côtes d'Armor pour
l'année 2010

Elle règle son adhésion :

- 31/12/2006 26 € par foyer où les multiples sont nés après le
- 31/12/2006 15 € par foyer où les multiples sont nés avant le
- 31/12/2003 10 € par foyer où les multiples sont nés avant le

Uniquement par chèque, à l'ordre de "Jumeaux et plus, l'association des Côtes d'Armor"

Elle doit fournir une copie du livret de famille ou des extraits de naissance dès son adhésion et par la suite à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (en gras dans le questionnaire) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT
à la gestion courante de votre association "Jumeaux et Plus"
à la Fédération "Jumeaux et Plus"
à l'Union Départementale des Associations Familiales
à l'Union Nationale des Associations Familiales

L'adhésion à l'association "Jumeaux et Plus" comprend l'abonnement à Multipl'infos, bulletin de la Fédération "Jumeaux et Plus" expédié en publipostage.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de :
"Jumeaux et Plus, l'Association des Côtes d'Armor" 40, rue de la Ville Goualt - 22590 Pordic

Fait à le

Signature
à

Bulletin à retourner
Véronique URIAC
2 rue du Gymnase
22190 PLERIN